

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA  
COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A.  
TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 22 AVRIL 2009**

La séance est ouverte à ..... sous la présidence de M. ....

qui désigne M. .... pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. ....  
et M. .... pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le Président dépose sur le bureau les numéros justificatifs:

- du Moniteur belge du 27 mars 2009,
- du Tijd du 27 mars 2009 et
- de l'Echo du 27 mars 2009,

où ont été publiées les convocations, ainsi que la lettre missive envoyée aux actionnaires, obligataires et porteurs de warrants en nom et la liste des présences.

Les scrutateurs ayant vérifié et paraphé ces documents, le Président demande à l'Assemblée de reconnaître qu'elle est régulièrement convoquée et apte à délibérer sur son ordre du jour et que:

..... actionnaires présents ou représentés ont déposé ..... parts sociales  
donnant droit au même nombre de voix.

Le Président attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur la remise aux actionnaires d'une version abrégée, en vertu de l'article 105 du Code des Sociétés, des comptes statutaires de l'exercice 2008.

L'Assemblée (~~passé à la lecture~~) (dispense le bureau de la lecture) des différents documents annoncés dans l'ordre du jour.

Après avoir répondu aux différentes questions, le Président passe au vote des points à l'ordre du jour qui suit:

**A. ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2008
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice 2008
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Décharge à donner au Commissaire
6. Mandats statutaires:
  - nomination pour une période de 6 ans, en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 524 du Code des Sociétés, de Monsieur Jean-Claude Daoust en remplacement du mandat de Monsieur Marc Noël venu à échéance et non rééligible



- nomination pour une période de 6 ans, en qualité d'administrateur proposé par l'actionnaire principal, de Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex en remplacement du mandat de Monsieur Robert Demilie venu à échéance et non rééligible
- renouvellement jusqu'au 30 juin 2011 du mandat d'administrateur de Monsieur Guy Paquot venu à échéance.

7. Divers.

*Le Conseil propose d'adopter les propositions faites aux points 3 à 6 de l'ordre du jour.*

Le Président acte ensuite les résolutions suivantes:

### **B. DECISIONS**

3ème point à l'ordre du jour: Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et de l'affectation du résultat

Les comptes annuels de l'exercice 2008 se terminent par une perte statutaire de Eur 171.321.404,28.

En tenant compte du bénéfice reporté de Eur 318.263.056,80 le bénéfice répartisable s'élève à Eur 146.941.652,52.

L'Assemblée approuve par:

831.743 ..... voix POUR  
 ..... voix CONTRE  
 ..... 1 ..... ABSTENTIONS

les comptes annuels de l'exercice 2008 et l'affectation du bénéfice répartisable comme suit:

- à la réserve légale	Eur	295.647,60
- à la distribution d'un dividende brut de Eur 6,40 par titre	Eur	10.001.344,00
- aux tantièmes des administrateurs et aux membres du Comité de direction	Eur	401.413,28
- au report à nouveau le solde de	Eur	136.243.247,64

4ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner aux Administrateurs

L'Assemblée donne DECHARGE aux Administrateurs de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour leur mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 par:

831.763 ..... voix POUR  
 ..... voix CONTRE  
 ..... 1 ..... ABSTENTIONS

5ème point à l'ordre du jour: Décharge à donner au Commissaire

L'Assemblée donne DECHARGE au Commissaire de la COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE pour son mandat exercé pendant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 par:

831.744 ..... voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... ABSTENTIONS

6ème point à l'ordre du jour: MANDATS STATUTAIRES:

L'Assemblée prend acte de la fin des mandats non rééligibles de Messieurs Marc Noël et Robert Demilie.

L'Assemblée nomme, pour les remplacer, pour un terme de 6 ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- en qualité d'administrateur indépendant au sens de l'article 524 du Code des Sociétés,  
Monsieur Jean-Claude Daoust par:

831.744 ..... voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... ABSTENTIONS

- en qualité d'administrateur proposé par l'actionnaire principal,  
Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex par:

831.744 ..... voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... ABSTENTIONS

L'Assemblée renouvelle jusqu'au 30 juin 2011, le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Paquot venu à échéance par:

831.743 ..... voix POUR  
..... voix CONTRE  
..... 1 ..... ABSTENTIONS

*pour l'intéressé*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à *16h25*.....

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les Actionnaires

